



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN LE 29 JANVIER 2024 À 19 H. FORMANT QUORUM
SOUS LA PRÉSIDENTE DE RAYMOND LAVOIE, MAIRE.**

Sont présents les conseillers :

Monsieur Gilbert Dupont
Monsieur Claude Lavoie
Monsieur Yvon Gauthier

Madame Huguette Tremblay
Madame Laurence Martel
Monsieur Yves Boulianne

Secrétaire d'assemblée :

Monsieur Steve Berthiaume, directeur général et greffier-trésorier.

2024/01-21

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Tel que prévu par la Loi, l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil.

2024/01-22

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

2024/01-23

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-01 DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2024**

CONSIDÉRANT la résolution n° 2024/01-06 adoptée lors de la séance ordinaire du 22 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE le maire, Raymond Lavoie, a exercé son droit de veto prévu à l'article 142 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette disposition de la Loi prévoit, dans un tel cas, que la décision doit être à nouveau soumise, à la prochaine séance du conseil, ou, après avis, à une séance extraordinaire, pour reconsidération par celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2024-01 a été lu intégralement lors de l'assemblée du 22 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la relecture du règlement 2024-01;

II EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire s'abstient de voter, que la résolution 2024/01-06 soit réputée approuvée.



No de résolution
ou annotation

2024/01-24

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président répond aux questions du public.

2024/01-25

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Laurence Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 h 18.

Raymond Lavoie
Maire

Steve Berthiaume
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Raymond Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.